

**Délai d'inscription fixé au mardi 28 février 2023***(Lire les conditions d'admission au verso)***Identité de l'élève**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA et localité \_\_\_\_\_

**Option Arts & Design**

Cours suivis dans le domaine, expériences, références :

---

---

**À envoyer**

- Présent document complété et signé par l'autorité parentale et l'élève ;
- Une lettre A4 de motivation expliquant les raisons du choix de l'option.

Ces documents sont à envoyer, avec la demande d'admission à l'ECG, à l'adresse :  
*Secrétariat de l'École de culture générale, Faubourg des Capucins 2, 2800 Delémont*

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal \_\_\_\_\_



## Conditions d'admission

---

### 1. Conditions préalables pour la demande d'admission

Les candidats à l'inscription dans l'option « arts & design » doivent justifier des compétences et expériences spécifiques suivantes :

- Intérêt manifeste pour le domaine (contenu de la lettre de motivation).
- Justification d'une pratique et réalisation de travaux personnels ou collectifs dans le domaine des arts visuels (travaux à prendre avec pour le test et les entretiens).
- Recommandation par un enseignant d'arts visuels du degré secondaire I (pas indispensable).

### 2. Constitution et préparation du dossier d'admission

Les candidats doivent se préparer et constituer un dossier en vue des tests d'aptitudes et de l'entretien de motivation, comprenant les éléments suivants :

- Un portfolio de dessins ou travaux artistiques réalisés durant la dernière année devra être apporté le jour des tests, éventuellement attestations des cours ou de stages, suivis. S'il s'agit de photographies ou vidéos, prendre les fichiers sur une clé USB.
- Une lettre de motivation expliquant les raisons du choix de l'option (1 page A4) à envoyer avec l'inscription.

### 3. Test d'aptitudes et entretien de motivation

Le test d'aptitudes se déroule sur un après-midi (13h30–17h00 environ), le mercredi 26 avril 2023, en présence d'un jury d'examen et repose sur les éléments d'appréciation suivants :

- Réalisation des devoirs sur la base de l'envoi de l'Ecole de culture générale, le 31 mars 2023.
- Réalisation d'un travail pratique sur la base d'un thème donné et dans un temps imparti.
- Entretien de motivation.